

Le Mag

DE BOIS-GUILLAUME

Dossier

LUMIÈRE SUR LES ACCUEILS DE LA VILLE

P. 15 À 17

*La carte des sentes
est disponible !*

P. 10 - 11



Sommaire



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**

• **04**

07

• **SORTIR
À BOIS-
GUILLAUME**

**LA CARTE
DES SENTES**

• **10**

12

• **BUDGET**



**DOSSIER :
ACCUEILS
DE LA VILLE**

• **14**

17

• **AGIR
À BOIS-
GUILLAUME**



THÉO PEREZ
Maire

“ JE TENAIS À
VOUS REMERCIER
D’AVOIR ACCOMPAGNÉ
NOTRE ÉQUIPE AVEC
CONFIANCE ET
EXIGENCE.
CELA A ÉTÉ UN IMMENSE
HONNEUR ET UN GRAND
BONHEUR D’ÊTRE VOTRE
MAIRE. ”

LE MOT

du Maine

Chères Bois-
Guillaumaises, chers
Bois-Guillaumais,

Comme ces six années
sont passées vite !

**Alors que je rédige le
dernier édito de ce
mandat, je tenais à
vous remercier d'avoir
accompagné notre
équipe avec confiance
et exigence.**

**Cela aura été un
immense honneur et
un grand bonheur
d'être votre Maire.**

Je souhaite également
dire merci aux élus.

À ceux de ma majorité,
et en particulier à mes
adjoints, pour leur
engagement et leur
détermination.

Mais je veux aussi
saluer l'implication
de mes collègues de
l'opposition.

Nous avons toujours
travaillé dans le respect
et le dialogue. Bien sûr,
nous ne partageons
pas toujours les mêmes
convictions. Mais nous
nous sommes toujours
retrouvés sur l'essentiel.
Et bien souvent, nous
avons fait avancer les
dossiers ensemble,
parce que nous avons
en commun l'amour
de notre ville, le fait
d'y vivre, et la volonté
de lui offrir le meilleur.

**Mes derniers
remerciements sont
pour vous. À vous qui
vous engagez.**

**À vous qui participez.
À vous qui faites
vivre l'âme de Bois-
Guillaume, par votre
engagement associatif,
professionnel ou tout
simplement par votre
enthousiasme.**

Les 15 et 22 mars, vous
serez appelés à voter
pour élire la prochaine
équipe municipale et
métropolitaine. Je ne
vous donnerai qu'une
seule consigne : allez
voter. La ville, c'est
votre quotidien. Celui
de vos enfants, de votre
famille. C'est concret.
Et c'est précieux.

Je vous dis à bientôt.
Vive Bois-Guillaume !

Bien chaleureusement,

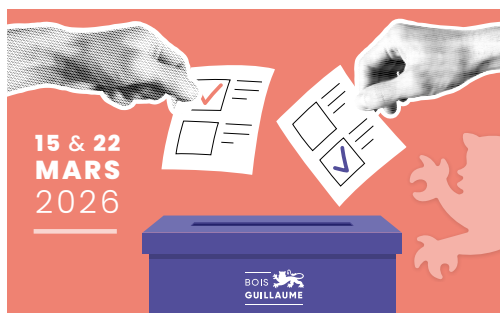
OURS



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Théo Perez
CODIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Samuel Pierres
RÉDACTION : Dounia Bouria
MISE EN PAGE : Julie Becquet
Contact : service-communication
@ville-bois-guillaume.fr

TIRAGE : 8000 exemplaires
CRÉDIT PHOTOS : Ville de Bois-Guillaume,
Adobe stock (sauf mention contraire)
IMPRESSION : Imprimerie IRS
DISTRIBUTION : La Poste, Promaction
Hôtel de Ville - 31, place de la Libération,
76 230 Bois-Guillaume - 02 35 12 24 40
www.ville-bois-guillaume.fr





ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de la commune dans laquelle vous résidez.

Les inscriptions sur les listes électorales se sont clôturées le 6 février dernier. Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes de votre commune, vous pouvez vous rendre sur le site : www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788

LE VOTE PAR PROCURATION

À l'approche des élections, les personnes inscrites sur les listes électorales qui ne pourront pas se rendre au bureau de vote le jour du scrutin ont la possibilité de donner procuration à une autre personne pour que celle-ci vote à leur place.

Trois méthodes de réalisation des procurations existent :

1. La demande en ligne avec vérification d'identité au commissariat :

La demande de procuration peut s'effectuer de manière dématérialisée via le téléservice maprocuration.gouv.fr.

Il faut ensuite impérativement faire valider sa demande en se déplaçant physiquement dans un commissariat de police avec une pièce d'identité ainsi que sa référence d'enregistrement « Ma procuration ».

2. La demande par formulaire papier avec vérification d'identité :

Vous pouvez remplir un formulaire Cerfa papier et vous rendre dans un commissariat de police. Vous devrez, pour cela, être muni d'une pièce d'identité.

Téléchargez le formulaire Cerfa à remplir sur : service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675.

3. La demande totalement dématérialisée pour les personnes disposant d'une identité certifiée « France identité » :

Depuis le 12 avril 2024, il est possible d'effectuer sa demande de procuration de manière totalement dématérialisée. Pour cela, il convient de posséder une identité numérique certifiée « France identité ». Attention : seules les personnes disposant de la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire) peuvent obtenir une identité numérique certifiée.

1. Comment créer son identité numérique :

france-identite.gouv.fr/creation-identite-numerique/

2. Comment certifier son identité numérique :

france-identite.gouv.fr/identite-numerique-certifiee/

3. Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

france-identite.gouv.fr/actualite/procuration-de-vote-dematerialisee.html

BON À SAVOIR

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de désigner un mandataire qui est inscrit sur les listes électorales d'une autre commune ou d'un autre consulat que soi. Attention, cet électeur devra se déplacer dans le bureau de vote du mandant le jour du scrutin pour voter à sa place.

ATTENTION : le mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration.

Les délais : il n'y a pas de délai pour faire une procuration. Néanmoins, elle nécessite des délais d'acheminement et de traitement, environ 4 jours.

Nous vous conseillons donc de l'effectuer le plus tôt possible pour qu'elle soit bien prise en compte le jour du vote.

DEVENIR ASSESSEUR, UN GESTE CITOYEN

La ville recherche des citoyens bénévoles pour tenir le rôle d'assesseur dans chacun des douze bureaux de vote lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Lors d'un scrutin, un assesseur assiste le président du bureau de vote et participe activement au bon déroulement du scrutin, au côté d'autres assesseurs et agents municipaux.

Ils sont généralement chargés :

- de contrôler et faire signer la liste d'émargement.
- d'apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin.

Les conditions à remplir :

- être inscrit sur les listes électorales.

Les assesseurs titulaires doivent participer à l'ouverture, à la clôture du scrutin ainsi qu'au dépouillement des votes. Les autres assesseurs peuvent choisir les créneaux durant lesquels ils sont disponibles.

Comment candidater ?

Vous pouvez candidater sur le site :

ou contactez le service élections :

- 02 35 12 24 82
- elections@ville-bois-guillaume.fr

→ Vous serez par la suite contacté(e).



• CHIFFRE DU MOIS •

500

C'est le nombre de personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales entre le 26 novembre 2025 et le 19 février 2026. Félicitations, ce chiffre illustre l'engagement des bois-guillaumais pour la démocratie locale.

VIDÉOPROTECTION**LA VILLE RENFORCE SON DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES**

La sécurité des habitants étant une priorité, la ville poursuit le déploiement de la vidéoprotection et renforce la coopération entre police municipale et police nationale.

3 nouvelles caméras à Bois-Guillaume

Le budget 2026, adopté par le Conseil municipal prévoit une enveloppe de 200 000 € pour poursuivre le déploiement de la vidéoprotection.

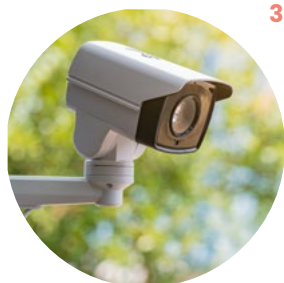
La ville a déjà installé 3 nouvelles caméras dites "nomades" dans des secteurs stratégiques, notamment au quartier de la Bretèque et sur le parking de l'USCB tennis. Ces nouvelles caméras nomades présentent l'avantage de pouvoir être déployées dans les secteurs sensibles en fonction des besoins et ne nécessitent pas d'être raccordées à la fibre pour fonctionner.

Raccordement au commissariat de police de Rouen

Jusqu'à présent, les images issues du Centre de Supervision Urbain (CSU) communal pouvaient être consultées par la police nationale uniquement sur réquisition judiciaire. Par une délibération adoptée lors du conseil municipal du 18 décembre 2025, la Ville a décidé de **raccorder le système de vidéoprotection communal au Centre d'Information et de Commandement (CIC) du commissariat de police de Rouen.**

Désormais, la police nationale pourra accéder en temps réel aux images des caméras de la commune et la consultation des images enregistrées sera facilitée.

Ce renforcement opérationnel constitue un levier majeur pour améliorer la réactivité des interventions, l'efficacité des enquêtes et la coordination entre la police municipale et la police nationale.

**RAPPEL : DISTRIBUTION SACS DE COLLECTE**

La distribution des sacs de collecte jaunes et des sacs de déchets végétaux se déroulera du jeudi 5 mars au vendredi 13 mars à Bois-Guillaume.

- Jeudi 05 mars 2026, de 14h à 19h : Avenue Henri-Dunant, à l'angle de la rue des prés
- Vendredi 06 mars 2026, de 14h à 19h : Place du Coucou, rue du Champ des oiseaux
- Lundi 09 mars 2026, de 14h à 19h : Place de l'église
- Mardi 10 mars 2026, de 14h à 19h : Place de l'église
- Mercredi 11 mars 2026, de 09h à 19h : parking de la Mairie
- Jeudi 12 mars 2026, de 14h à 19h : parking de la Mairie
- Vendredi 13 mars 2026, de 14h à 19h : parking de la Mairie

NEIGE ET TEMPÊTE GORETTI UN GRAND MERCI AUX AGENTS !

À la suite des fortes chutes de neige et de la tempête Goretti qui ont frappé la région au mois de janvier dernier, la ville tenait à remercier chaleureusement les agents des Services Techniques qui sont restés mobilisés, y compris la nuit, pour débayer et sécuriser les routes avec la lame à neige et la saleuse, mais aussi pour leurs interventions rapides face aux arbres qui obstruaient les voies.

Depuis cet épisode, les services ont mené une réflexion sur les différentes solutions qui permettraient d'améliorer les conditions lors des prochaines intempéries. Ainsi, la Ville prévoit de mettre davantage de bacs à sel dans les espaces peu accessibles et devant les écoles. Une réflexion est également en cours pour que des interventions puissent avoir lieu également dans les rues les plus pentues et étroites de la ville où la saleuse et la lame accèdent difficilement.

La ville tient aussi à remercier les agents des accueils de loisirs qui, malgré les conditions difficiles et les perturbations dans les transports, ont répondu présents pour accueillir les enfants. Ainsi, les accueils de loisirs ont pu rester ouverts durant tout l'épisode neigeux et les jeunes Bois-Guillaumais s'en sont donnés à cœur joie ! Au programme : luge improvisée, batailles et bonhommes de neige dans le Cœur de Ville enneigé.

Retrouvez les plus belles images :



FÊTE DES VOISINS

**Le vendredi 29 mai 2026 sera l'occasion de vous réunir entre voisins
afin de partager un moment convivial autour d'un repas !**

Comme chaque année, la ville vous aide à organiser votre repas des voisins en vous fournissant des chaises, tables, du cidre et des jus. Si vous souhaitez initier cette rencontre entre voisins, voici le mode d'emploi :

Définissez le lieu de rencontre et informez vos voisins (rencontres, tracts, téléphone...) afin de recueillir le nombre de participants (adultes + enfants). La Ville offrira un verre de cidre ou de jus de pomme à chaque participant. Ces derniers apporteront chacun de quoi se sustenter afin de profiter ensemble de ce repas.

Avant le vendredi 12 mai : contactez le service culturel afin d'indiquer le nombre de personnes inscrites sur votre lieu de réunion à la ville et connaître les modalités de retrait des marchandises.

• **VENDREDI 29 MAI : AMUSEZ-VOUS ENTRE VOISINS !** •

Service culturel : 02.35.12.24.55 ou service-culturel@ville-bois-guillaume.fr

CALENDRIER BALAYAGE VEOLIA

Retrouvez le calendrier des passages de la balayeuse Véolia dans les différents quartiers de la ville sur notre site www.ville-bois-guillaume.fr





DERNIÈRE CHANCE DE RÉSERVER VOS PLACES !

Cette année, le festival Jazz in Mars se déroulera du **2 au 8 mars**. Il reste encore quelques places, c'est le moment de foncer sur la billetterie !

PROGRAMME DÉTAILLÉ

sur ville-bois-guillaume.fr ➡

Rappel du programme :

PROGRAMMATION « OFF »

LUNDI 2 MARS • 19H

Conférence Musicale

« Les femmes créatrices du jazz »

À l'École de Musique – Entrée libre et gratuite

MARDI 3 MARS • 18H

Conférence « L'improvisation dans le jazz : mythe ou réalité ? »

Au restaurant La Cantina – Entrée libre et gratuite

MERCREDI 4 MARS • 10H • COMPLET •

SPECTACLE JEUNESSE « LA PARADE DE POCHE »

À l'espace G. Le Conquérant

Billetterie : billetweb.fr/jazz-in-mars-2026

MERCREDI 4 MARS • 20H • COMPLET •

Spectacle de la chorale « Impact Gospel » de l'École de musique

À l'espace G. le Conquérant

Inscription gratuite : billetweb.fr/jazz-in-mars-2026

PROGRAMMATION « IN »

JEUDI 5 MARS • 20H : Camille Bertault

VENDREDI 6 MARS • 20H : Clélia Abraham

SAMEDI 7 MARS • 18H : French Quarter Sextet

DIMANCHE 8 MARS • 16H :

Franck Terrier trio (1^{ère} partie) et

Nicolle Rochelle & The Hot Sugar Band (2^{ème} partie)



Billetterie :

billetweb.fr/jazz-in-mars-2026 ➡

Billetterie sur place

(dans la limite des places disponibles)

📍 Lieu des concerts : Espace G. le Conquérant, 1530 rue de la Haie

CONTACT

Service culturel
02 35 12 24 55



Le livre du mois

Sélection ado • « Une fille en or » de P. Nessmann



Editions Flammarion

Native de Chicago, Betty Robinson, jeune lycéenne, devient en 1928 à Amsterdam, la première championne olympique en athlétisme sur 100 m et malgré un grave accident remporte les jeux olympiques de Berlin en 1936 au 4x100 m. Un hommage à cette femme déterminée, qui a dû se battre pour se faire admettre au sein de ce sport et réussir malgré tous les obstacles.

Sélection adultes • « Folcoche » de E. Lanez



Editions Grasset

Folcoche, ce nom résonne comme la représentation d'une enfance douloureuse, celle vécue par Hervé Bazin. Sauf que, c'est ce que l'on lit dans "Vipère au poing"... la vérité paraît bien différente...

Emilie Lanez révèle la personnalité pleine de secrets et de mensonges de celui qui a été nommé Président de l'Académie Goncourt pendant 23 ans. Une enquête minutieuse, captivante, surprenante, pour tenter de rétablir une certaine vérité.

📖 Bibliothèque pour Tous :

Parc Nordique, 1500 rue de la Haie • Renseignements au 02 35 91 23 77

LUMIÈRE SUR UNE ASSO



ÉCOLE DE MUSIQUE BBI*

L'école de musique permet aux enfants (et aux adultes !) bois-guillaumais de pratiquer un instrument depuis plus de 35 ans. D'abord bois-guillaumaise, la structure est aujourd'hui intercommunale et, avec Bihorel et Isneauville, elle accueille près de 600 élèves, ce qui en fait la plus importante structure d'enseignement musical du territoire de la métropole de Rouen Normandie, après le conservatoire de Rouen.

Des cours pour tous les goûts

Dès l'âge de 4 ans, les enfants ont accès à des séances d'éveil musical pour les familiariser avec l'écoute musicale et la découverte des instruments.

Les cours d'instruments et de chant, dispensés à partir de 6 ans, sont individuels afin de permettre à chaque enfant une progression personnalisée et réelle. Grâce à cette modalité d'apprentissage précieuse, certains élèves poursuivent ensuite un cursus musical au conservatoire. De très nombreux instruments sont proposés :

piano, guitare, trompette, trombone, clarinette, percussions, harpe, violon, violoncelle, et bien d'autres !

Des cours collectifs de formation musicale (ce que l'on appelait auparavant le solfège) sont également dispensés afin de donner aux élèves des bases pour la lecture de la musique.

En plus des cours, les élèves peuvent participer à des ensembles : orchestres, groupes de musiques actuelles, chorale... Cela leur permet de donner un sens à leur apprentissage, de goûter au plaisir de jouer en groupe, et également de se produire en public au sein de l'école ou à la demande de la ville, lors de la Rue aux enfants, du marché nocturne ou encore de la fête de la ville.

Ainsi, la chorale gospel (créée cette année et déjà riche de près de 45 participants) se produira mercredi 4 mars à 20h, dans le cadre du festival off Jazz in Mars.

L'école a par ailleurs la joie d'accueillir dans ses murs depuis septembre dernier les activités d'éveil de l'association bois-guillaumaise de danse "En corps - Danse et mouvement". L'occasion pour les professeurs de ces deux arts musicaux de se croiser, d'échanger, et d'envisager très prochainement des partenariats pédagogiques et artistiques.

Accueillir chacun : une démarche inclusive

Afin de permettre à chacun un accès à la culture, l'école est engagée dans une démarche d'inclusion, et propose depuis 2015 un cursus Musique et Handicap. Les élèves y suivent un parcours individualisé en fonction de leur handicap.

Les professeurs ont été formés spécifiquement, et des outils spécialisés sont mis à disposition : une salle sensorielle, des instruments adaptés, un orgue électronique sensoriel...

L'école a également noué des partenariats avec des structures spécialisées, telles que l'Envol Saint Jean, Autisme 76, Répit, etc.

Une priorité : le bien-être des élèves

L'école de musique place le bien-être des élèves au cœur de son projet pédagogique. Elle souhaite que chacun trouve sa place, dans une ambiance bienveillante et attentive. Les élèves sont souvent accueillis pendant plusieurs années, et une relation de confiance s'instaure.

La réflexion menée autour de ce lien a permis à la mise en place d'un plan de lutte contre les violences intra-familiales, et notamment envers les femmes et les enfants.

En effet, il n'y a pas d'autres activités de loisirs qui permettent à un enfant d'être seul avec un adulte identifié. Cette singularité est particulièrement propice à la libération de la parole, toujours laissée à la libre appréciation de l'élève. Les professeurs sont sensibilisés à l'importance de l'écoute et à la détection des signaux d'alerte. Par ailleurs, le directeur, formé à la lutte contre les violences faites aux femmes, est à même d'accueillir et d'orienter vers les structures spécialisées les personnes qui en exprimeraient le besoin.

Dans les prochains mois, des boîtes aux lettres de l'association Papillons blancs seront installées dans des lieux calmes au sein de la structure. Ces dispositifs apportent la possibilité de déposer un message, écrit ou virtuel, relevé par la structure puis adressé à des spécialistes en charge de la protection de l'enfance.

* Bois-Guillaume, Bihorel et Isneauville



2027 • Bois-Guillaume sur les traces de Guillaume le Conquérant

À l'occasion du millénaire de la naissance de G. le Conquérant, la ville a répondu à l'appel à projets lancé par la Région Normandie, il est intitulé MILLENIUM - 2027, Année européenne des Normands.



Cette initiative, déployée à l'échelle européenne, vise à célébrer l'héritage normand, les liens historiques, culturels et humains entre la Normandie et de nombreux territoires d'Europe.

La Ville de Bois-Guillaume a bien entendu soumis son projet et, à l'issue de l'examen de son dossier, elle s'est vu attribuer la labellisation régionale ! Ce label vient saluer la qualité, la cohérence et l'ambition de son projet culturel et patrimonial.

Un projet collectif ancré dans l'histoire locale

Intitulé « Bois-Guillaume sur les traces du Conquérant », le projet s'appuie sur le lien historique, réel ou légendaire, qui unit la Ville à Guillaume le Conquérant. Mentionnée dès le XI^e siècle sous

le nom de Boscum Guillelmi, Bois-Guillaume s'inscrit pleinement dans l'histoire ducale normande.

La commune souhaite faire de cet anniversaire un projet collectif en mobilisant le riche tissu associatif local. Une dizaine d'associations se sont ainsi engagées aux côtés de la municipalité pour construire une programmation exigeante, accessible et ouverte à tous les publics : familles, enfants, jeunes, seniors, habitants comme visiteurs.

Une programmation riche, festive et intergénérationnelle

Tout au long de l'année 2027, et plus particulièrement au mois de mai, Bois-Guillaume vibrera donc au rythme d'une programmation mêlant festivités médiévales, créations artistiques, actions

éducatives et valorisation du patrimoine naturel. La Rue aux enfants se transformera par exemple exceptionnellement en Rue aux Normands : le Cœur de Ville laissera place à l'univers du Moyen Âge, offrant aux familles une immersion ludique et festive dans l'histoire normande.

En rejoignant la programmation officielle de MILLENIUM 2027, la commune saisit l'occasion de faire rayonner son identité et s'engage dès à présent dans la préparation d'une année placée sous le signe de l'histoire, de la transmission et de la création collective.

Rendez-vous en 2027

pour célébrer mille ans d'histoire normande... et bien plus encore !



Le petit Chaperon rouge

DE JOËL POMMERAT

Mercredi 22 avril à 10h

La ville propose un nouveau spectacle pour les plus jeunes : "Le Petit Chaperon Rouge".

Joël Pommerat revisite avec fantaisie et modernité ce conte

populaire et explore avec poésie la relation mère/fille, les thèmes de la peur, du désir, de l'animalité, de l'ennui, et du rapport au temps.

C'est l'histoire d'une petite fille qui se sent seule et aimerait passer plus de temps avec sa maman mais celle-ci semble trop occupée... Alors elle va rendre visite à sa grand-mère souffrante. En chemin, elle croise un loup... Elle accepte de faire la course avec lui jusqu'à la maison de sa grand-mère.

Le loup arrive bien avant elle et dévore la pauvre vieille dame. La petite fille finit par être croquée à son tour, mais heureusement un homme de passage réussit à les délivrer toutes les deux.

Mercredi 22 avril, 10h • Espace G. le Conquérant

Billetterie : 10€, 5€ pour les - 15 ans

→ billetweb.fr/le-petit-chaperon-rouge-de-joel-pommerat



PROGRAMME SÉNIORS

Mars - avril 2026

JEUDI 26 MARS • Jeudi Gras

Bal masqué sur le thème « Tradition et innovation »

de 14h30 à 17h, salle Boieldieu

→ Inscription les 17, 18 et 19/03 au CCAS
Costume non obligatoire

JEUDI 2 AVRIL • Sortie « Fruits et pépites »

Circuit commenté en autocar : Vallée de Seine et Route des Fruits

(St-Maurice-d'Ételan) puis visite du Château du Taillis (Duclair)

→ Prix 95€

→ Inscriptions du 23 au 26/03 au CCAS :
pièce d'identité et justificatif de domicile
et chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

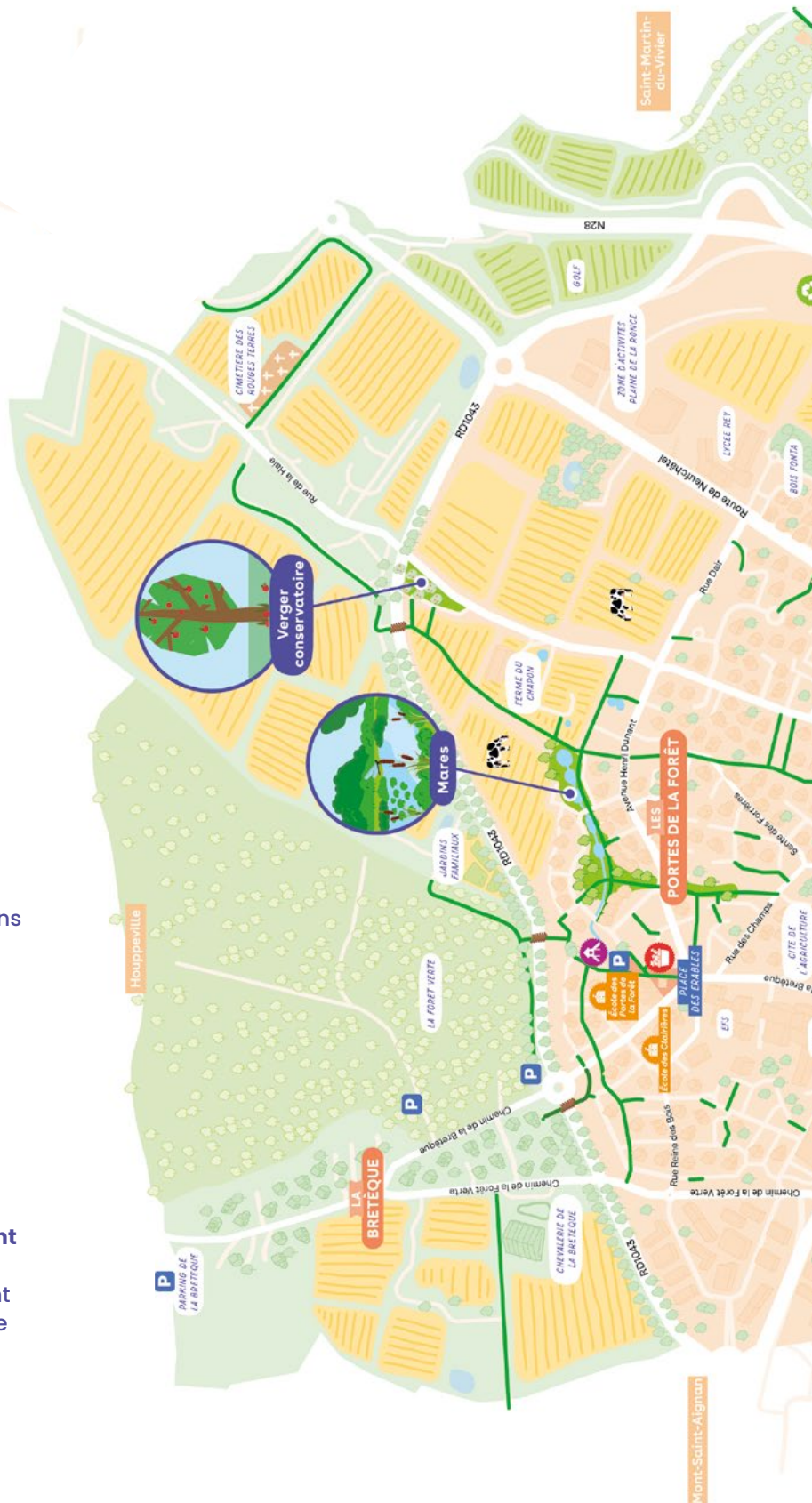
À NOTER

Les ateliers « **Bienvenue à la retraite 2026** » seront de retour à Bois-Guillaume du 22 mai au 3 juillet.



Cante des sentes

Une version papier, comprenant le détail des parcours et des points d'intérêt, sera également à votre disposition à l'accueil de la mairie dès le 6 mars.





Cœur de ville



LEGENDE

- Sentes
- Écoles
- Toilettes Publiques
- Marchés : Cœur de ville - vendredi matin
Place des Érables - dimanche matin
- Aires de jeu
- Parking
- Passerelles piétonnes



Vers Gare de Rouen
115 minutes à pied

Budget 2026

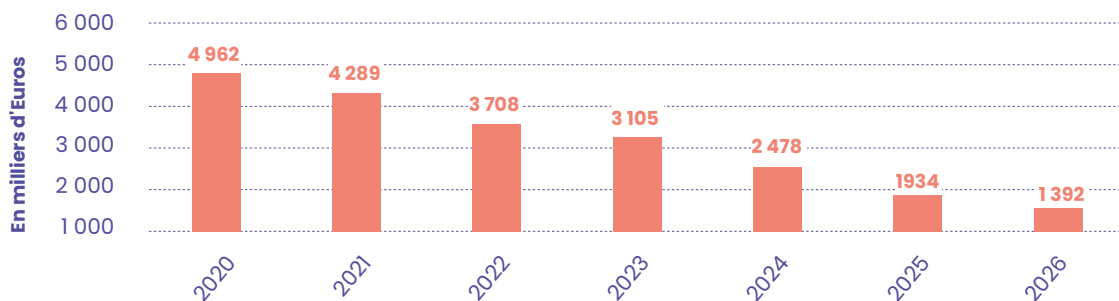
1

AUCUNE AUGMENTATION D'IMPÔT POUR 2026.

2

UN DÉSENNDETTEMENT QUI SE POURSUIT :

Évolution de l'encours de dette au 31 décembre en K€.



3

LES RATIOS FINANCIERS DE BOIS-GUILLAUME COMPARÉS AUX MOYENNES NATIONALES :

	BP 2026	Moyenne de la strate en 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	965 €	1 203 €
Produit des impositions directes / habitant	777 €	867 €
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 113 €	1 415 €
Investissement / habitant	151 €	364 €
Dette / habitant	105 €	820 €

Population = 14 821 (INSEE).

• LES GRANDS PROJETS PRÉVUS EN 2026 •

**Réalisation du
Cœur de Ville**
(Café-restaurant)



Transition énergétique
Rénovation énergétique
des écoles Coty et Mairie

**Poursuite du
déploiement de la
vidéoprotection**



Budget participatif
2^{ème} édition

**Frais d'études
pour l'église**
Charpente,
couvertures
et façades



**Aménagements et
équipements culturels**
Salle Boieldieu



**Travaux de réfection dans
le parc de la Fontaine :**
bassin, cheminement piéton et éclairage public

• LUMIÈRE SUR LES ACCUEILS DE LA VILLE •

Les agents de la mairie ont le plaisir de vous accueillir dans les différents services. Nous vous proposons à travers ce dossier un tour d'horizon pour que vous puissiez vous orienter vers le bon accueil en fonction de vos besoins.

LA DIRECTION DE L'URBANISME

La direction de l'urbanisme est chargée de vous accompagner et de vous orienter dans tous vos projets liés à la construction et à l'aménagement. Pour construire, démolir, agrandir, transformer ou simplement se renseigner, elle est à votre écoute et à votre disposition.

QUELLES DÉMARCHES POUR QUELS TRAVAUX ?

TRAVAUX D'EXTENSION / CRÉATION DE SURFACE

- Moins de 20m² : déclaration préalable
- Entre 20 et 40 m² :
 - Si surface de construction initiale + extension de moins de 150 m² + si terrain situé en zone urbaine : déclaration préalable
 - Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extension) supérieure à 150 m² : permis de construire et un recours à un architecte

CLÔTURE • Portail, clôture sur rue ou entre voisins (création, modification) : déclaration préalable

PISCINE

- Bassin de - de 10m² : aucune formalité
- Bassin entre 10 et 100m² non couvert ou en partie couvert de - de 1,80m : déclaration préalable
- Bassin de + de 100m² ou couvert de + de 1,80m : permis de construire

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- Toutes les modifications de l'aspect extérieur du bâtiment : déclaration préalable
- Isolation par l'extérieur modifiant l'aspect de la maison : déclaration préalable
- Travaux d'entretien et remplacements à l'identique : aucune formalité

CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRI DE JARDIN, ETC.

- Moins de 5 m² : aucune formalité
- Entre 5 et 20 m² : déclaration préalable
- Plus de 20 m² : permis de construire

TERRASSE

- De plain-pied : aucune formalité
- Surélevée de + de 60 cm : déclaration préalable ou permis de construire selon emprise au sol créée

Elle a pour missions :

- D'informer au sujet des règles d'urbanisme applicables,
- De planifier le développement du territoire communal en tenant compte des besoins des habitants,
- De veiller au respect de la réglementation pour préserver la qualité et le cadre de vie de tous.

Les agents sont chargés de l'application réglementaire du PLU de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis de démolir, permis de végétaliser, etc.), des dossiers d'aménagement des établissements recevant du public (ERP), ainsi que des demandes de publicité et d'enseignes selon le règlement en vigueur. Ils ont ensuite

un rôle de contrôle de la conformité des constructions par rapport aux autorisations obtenues.

En contact direct avec les porteurs de projets (les particuliers, les promoteurs, les architectes...), la direction de l'urbanisme propose une pré-étude de chaque dossier pour vérifier l'aspect réglementaire, complétée par l'expertise de l'architecte-conseil du CAUE qui assure des permanences gratuites deux fois par mois.

Une fois le dossier complet déposé, l'instructeur l'envoie aux administrations et organismes compétents qui doivent rendre un avis*. Parallèlement, l'instructeur commence l'étude en vérifiant chaque pièce. Si tout est conforme, le Maire ou son adjoint, signe un arrêté qui doit obligatoirement être affiché sur le terrain concerné pendant toute la durée des travaux.

Cet affichage déclenche le délai de recours. À l'achèvement des travaux, une visite est programmée et un certificat de conformité et pourra être délivré si toutes les conditions sont réunies. Pour mener à bien de telles missions, l'étendue des savoirs des instructeurs est vaste et dense : suivre l'évolution de la réglementation, avoir une bonne connaissance du code de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement, du droit de la propriété, du PLU, des plans de construction, du cadastre.

Les dossiers concernant l'urbanisme sont à déposer soit :

- En format papier à la direction de l'urbanisme ;
- En dématérialisé sur le site : www.e-permis.fr (obligatoire pour les personnes morales)

LE SERVICE POPULATION / ÉTAT-CIVIL

Le service population de la Ville a pour mission de vous accueillir et de vous accompagner en tant qu'usager dans vos démarches administratives mais aussi lors de grands événements de votre vie (actes de mariage, naissances...).

Les missions du service sont variées :

- **Deux fonctions d'accueil** : l'accueil central de la collectivité interservices et de gestion des réclamations et l'accueil spécifique d'orientation dans le service Population.
- **Les démarches de citoyenneté** : attestations diverses, organisation des élections, suivi de la liste électorale et des scrutins, organisation du recensement de la population etc.



- **L'État-Civil** : actes de reconnaissance, naissance, mariage, décès et/ou tout changement au cours de la vie (changement de prénom, de nom...).

- **Les affaires funéraires et cinéraires** : supervision des deux cimetières communaux, attribution de concessions, dispersion de cendres, autorisation de travaux...

- **Dossiers et délivrances des titres d'identité et de circulation** : cartes d'identité et passeports.

- **La vie de l'assemblée** : préparation des réunions du conseil municipal avec la diffusion des délibérations notamment.

- **La gestion des archives municipales** : classement, conservation, mise à disposition pour consultation par le citoyen, sous réserve des règles de communicabilité.

Les agents du service Population assurent tous les jours une qualité d'accueil riche d'échanges avec les autres services de la ville, mais aussi avec les associations, les acteurs institutionnels, les professionnels et l'ensemble des citoyens de la commune.

CONTACT

02 35 12 24 44 / contact@ville-bois-guillaume.fr

Lundi > vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Samedi : 9h-12h (état-civil, formalités courantes)



LE CCAS

Le CCAS agit au quotidien dans les domaines de la prévention et de la solidarité à Bois-Guillaume, en lien avec les associations ainsi que les institutions publiques et privées. Composé d'une trentaine d'agents, le service développe et met en place des actions et des activités dans l'objectif d'améliorer le quotidien des habitants.

LES MISSIONS DU CCAS

Le CCAS assure la gestion du service d'**aide à domicile**, de la **Résidence Autonomie La Fontaine** (53 appartements) et du **transport par minibus**. Il propose aussi un programme riche d'animations pour les seniors tout au long de l'année.

Le service s'occupe également de l'**accompagnement social**, notamment pour l'accès ou le maintien au logement et le soutien à la constitution des dossiers d'aides légales et facultatives (domiciliation, habitat dégradé, regroupement familial, aide sociale, APA, PCH, MDPH, téléassistance, etc.).

Vous pouvez également solliciter le CCAS pour les opérations **Chèques seniors et Pass Activités**.

Sur l'ensemble de ces sujets, le CCAS vous accueille :

du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
au 82 rue de la République, dans le bâtiment derrière la mairie, sur la place du marché.

CONTACT CCAS

02 35 12 24 77

ccas@ville-bois-guillaume.fr

LA POLICE MUNICIPALE

Depuis la rentrée 2025, la Police Municipale a intégré ses nouveaux bureaux dans le bâtiment en face de la mairie, au bord de la Route de Neufchâtel, dans lequel a été aménagé un nouvel espace pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

La police propose un **accueil physique et téléphonique les après-midis du lundi au vendredi de 13h à 16h**. Les agents sont également présents sur le terrain le soir et les week-ends lors des patrouilles dans la ville.

Vous pouvez effectuer différentes démarches auprès de la police municipale, notamment :

• Demande d'aide pour installer votre alarme

Dans le cadre de la lutte contre les cambriolages, la Ville permet aux particuliers de **bénéficier d'une aide financière pour installer une alarme**. Cette aide permet d'être subventionné jusqu'à 200€ sur le prix d'un système d'alarme. Le dossier de subvention est à remplir et à remettre à la Police Municipale. Vous pourrez le trouver sur le site de la ville, et une version papier est disponible à l'accueil de la mairie.

• L'opération « Tranquillité Vacances »

La Police Municipale propose l'opération « Tranquillité Vacances » : en votre absence, les policiers intégreront dans leurs rondes la surveillance de votre habitation.

Pour vous inscrire, rendez-vous au poste de Police Municipale pour remettre le formulaire d'inscription, à télécharger sur notre site internet.

• Inscription à la Réserve Citoyenne (réserve communale de sécurité civile) :

Créée en mai 2023, la réserve citoyenne est composée de citoyens bénévoles volontaires sous l'autorité du Maire. **Sa mission revient à apporter un soutien** en matière de prévention des risques, d'assistance à la population, et d'appui logistique en cas de crise ou de sinistre.

Vous souhaitez rejoindre la Réserve citoyenne ?

Pour candidater, un formulaire à remplir est disponible sur le site.



❶ CONTACT

- **Accueil tél.** (démarches administratives) : 06 04 59 33 88
- **Num. Patrouille** (interventions rapides/urgences) : 06 15 11 27 55
- **Mail** : police-municipale@ville-bois-guillaume.fr



L'ACCUEIL DES FAMILLES

Pour tous les sujets relatifs à la jeunesse et à l'éducation, l'équipe du **GUICHET UNIQUE** vous accueille à la **MAISON DE L'ENFANCE** afin de vous aider dans vos différentes démarches et inscriptions. Vous pouvez également les réaliser sur le **Portail familles** de la ville.

LE PÉRISCOLAIRE

Accueil les lundi, mardi, jeudi, vendredi **de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30** à la Maison de l'Enfance, à l'accueil de loisirs du Mont Fortin, à l'école des Portes de la Forêt, des Clairières et des Bocquets.

LE MERCREDI

Accueil de 7h30 à 18h30 en période scolaire :

5 formules possibles : matin avec ou sans repas, la journée, l'après-midi avec ou sans repas.

• **À la Maison de l'Enfance** : tous les enfants de 6 à 10 ans des écoles élémentaires, habitant Bois-Guillaume et d'autres communes, sont accueillis à la Maison de l'Enfance.

• **Au Mont Fortin** : les enfants des écoles Coty et Pompidou, les enfants habitant ce secteur et les enfants résidants dans une autre commune.

• **Aux Clairières** : les enfants des écoles Bocquets et Clairières et les enfants habitant ce secteur.

L'EXTRASCOLAIRE

Accueil de 8h à 18h30 tous les jours pendant les vacances scolaires au Mont-Fortin (3/6 ans), à la Maison de l'Enfance (6/10 ans) et au Spot Ados (11/13 ans).

LE PORTAIL FAMILLES

Pour inscrire votre enfant au périscolaire, à l'accueil des mercredis, à l'extrascolaire ou encore à la cantine, vous pouvez vous rendre directement sur le Portail Familles. Vous pourrez également y consulter le **programme des activités proposées, les menus, le règlement intérieur, les tarifs** ou encore les infos pratiques.

→ ville-bois-guillaume.portail-familles.app/home

RENTRÉE 2026-2027

Les préinscriptions scolaires pour les enfants entrant en petite section ou au **CP lors de la rentrée 2026/2027 se déroulent du 2 mars au 30 avril**.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

3^e ÉTOILE pour Bois-Guillaume

Bois-Guillaume a décroché sa 3^e étoile du label Territoire engagé pour la transition écologique (TETE), attribué par la Commission nationale du label mise en place par l'ADEME.



Cet accomplissement confirme la détermination de la ville à agir pour la transition écologique, dans un contexte où les enjeux environnementaux et climatiques sont de plus en plus complexes à appréhender.

En 3 ans, la commune, à travers son service transition écologique et un travail transversal de l'ensemble des agents, a réalisé plus de 60% de son plan d'actions Climat-Air-Énergie, dépassant le seuil requis pour cette troisième étoile (50%). Ce résultat place la ville parmi les cinq communes

françaises ayant progressé le plus rapidement.

La ville est désormais reconnue pour son engagement en matière de gestion du patrimoine bâti et naturel, de services publics et d'animation territoriale.

Cette reconnaissance récompense un travail collectif impliquant les habitants, entreprises, associations, services municipaux et élus, en coopération avec les partenaires institutionnels et les collectivités voisines. Rénovations énergétiques, raccordements des bâtiments au réseau de chaleur,

boucle d'autoconsommation collective, poses de panneaux photovoltaïques, ferme urbaine maraîchère, organisation d'événements pour sensibiliser le public sont autant de projets concrets que la commission a notamment loués. Comme l'a salué le jury dans son courrier d'octroi du Label « Félicitations, la Ville de Bois-Guillaume "a tout d'une grande" voire très grande ! ».

Si l'expression est flatteuse, de nombreux défis demeurent à relever. **Cap désormais sur la 4^{ème} étoile !**

FORMEZ-VOUS À LA TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

Samedi 7 mars 2026 de 9h30 à 12h

au Verger conservatoire
(3400 rue de la Haie)

• Animation gratuite – sur inscription •

Dans le cadre du programme d'animations 2026 consacré au thème « Ce qui nous lie à la nature » et en cohérence avec la volonté municipale de revaloriser les pommiers et le patrimoine fruitier de la Ville, une formation dédiée à la taille des fruitiers vous est proposée. Vous pourrez ainsi apprendre les bons gestes et reproduire facilement les techniques chez vous.

Cette session, ouverte à toutes et tous, se déroulera au verger conservatoire de la rue de la Haie. Elle sera animée par l'Association pomologique de Haute Normandie, reconnue pour son expertise dans la préservation et la transmission des savoir-faire liés aux variétés fruitières locales. Normandie, reconnue pour son expertise dans la préservation et la transmission des savoir faire liés aux variétés fruitières locales.

Pour vous inscrire à la formation, vous trouverez un formulaire sur le site ville-bois-guillaume.fr

Pose de panneaux nommant les pommiers dans les vergers de la ville

Bois-Guillaume a la chance de compter plusieurs vergers municipaux. L'un d'eux, planté il y a 25 ans, rassemble des variétés anciennes de pommes à croquer dont la Transparente de Bois-Guillaume, endémique du territoire.

Un second verger, plus récent, a été créé en 2021 à la Mare des Champs et accueille différentes espèces fruitières : cerisiers, poiriers, noyers, cognassiers, pruniers, etc.



Certains, l'ont peut-être déjà remarqué à l'automne, pour permettre à tous de profiter pleinement de ces arbres en libre accès, la Ville a installé de nouveaux panneaux réalisés en bois de réemploi. Chaque arbre y est identifié par sa variété, facilitant ainsi la découverte de ce patrimoine. Chacun pourra ainsi plus facilement se familiariser et profiter de la diversité des espèces présentes.

Chères Bois-Guillaumaises, Chers Bois-Guillumais,

Alors que s'achèvent ces six années de mandat, nous tenions à **vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée**. Ce fut un honneur et un plaisir sincère de travailler chaque jour pour Bois-Guillaume, avec une **équipe unie, non partisane et déterminée**.

Nous tenions à remercier également nos collègues des autres groupes, pour l'état d'esprit républicain qui aura toujours soutenu nos échanges. Nous avons souhaité ouvrir la porte au dialogue et à la collaboration, toujours dans l'intérêt de la ville. Cet état d'esprit, non partisan, porte ses fruits, puisqu'aujourd'hui des collègues élus dans d'autres groupes, ont décidé de nous rejoindre et de soutenir la liste conduite par Théo Perez. Nous les en remercions sincèrement.

Nous nous sommes en fait toujours retrouvés sur l'essentiel, et l'essentiel, c'est Bois-Guillaume.

La campagne pour les prochaines élections municipales touche également à sa fin. Elle est hélas marquée par un nombre important de désinformations, qui brouillent parfois le débat public, et nous le regrettons. Mais pour notre collectif Imaginons Bois-Guillaume, il s'agit avant tout d'une campagne heureuse et positive ! Vous avez été très nombreux à nous rejoindre pour imaginer avec nous le meilleur pour notre ville, et nous vous en remercions. Cette dynamique et cet enthousiasme confirment en un sens que vous souhaitez continuer à faire avancer la ville.

Et c'est ce que nous vous proposons : de continuer à faire de Bois-Guillaume **une ville sereine, joyeuse et ambitieuse**.

Bien chaleureusement,

Le groupe Imaginons Bois-Guillaume

Chères Bois-Guillaumaises, chers Bois-Guillumais,

En 2020 un jeune homme peu connu m'a battu ainsi qu'une droite confortablement assoupie. Son programme était très proche du nôtre. Il l'a presque entièrement réalisé par un travail et un engagement que je salue.

Il a présenté le 4 février un programme cohérent, réaliste et enrichi par l'expérience. J'y vois le fil rouge de l'action pour l'environnement et l'écologie avec le souci de vous écouter tous pour n'oublier personne.

Les LR nous envoient leur porte-parole national, avocat parisien, pour sonner la charge avec outrance et reprendre notre commune qu'ils croient leur appartenir. Ils redoutent avec raison que Monsieur Perez ne s'installe durablement dans l'estime des Bois-Guillumais(es) à force de bienveillance, de travail, de promesses ambitieuses et ... tenues.

Monsieur Haddad, qui a déjà tenté sa chance aux deux dernières législatives, voit le fauteuil de notre maire comme un tremplin vers le Palais Bourbon et son retour à la maison. Il devrait alors laisser sa place à un adjoint choisi par lui et non par nous.

Élire un maire c'est d'abord choisir une personne et une équipe pour leur qualité d'écoute, leur capacité à faire, à promettre et à tenir. Après 18 ans passés au service de deux collectivités, je me retire sans regrets et confiant en l'avenir de Bois-Guillaume dont vous déciderez en mars.

Bien à vous toutes et tous,

Philippe Couvreur

**Chères Bois-Guillaumaises, Chers Bois-Guillumais,
Six années d'engagement, en mon nom personnel**

Depuis six ans, vous m'avez accordé votre confiance pour conduire le travail de la minorité municipale et je vous en remercie sincèrement. J'ai exercé ce mandat avec sérieux, constance et fidélité à mes valeurs.

J'ai étudié chaque dossier, analysé chaque délibération et pris position avec exigence, votant contre chaque fois que les décisions s'éloignaient du bon sens, de la rigueur financière, de la transparence et du respect de l'argent public. Mon opposition n'a jamais été de posture, mais de responsabilité.

Ces derniers mois ont vu évoluer les équilibres politiques locaux. Pour ma part, je reste fidèle à la ligne que j'ai toujours défendue, sans reniement ni calcul.

J'entends aussi les critiques qui resurgissent. Elles me paraissent pour beaucoup infondées et éloignées de la réalité de mes responsabilités. J'aurais préféré qu'elles s'expriment directement. Les décisions d'hier, prises dans un cadre collectif et légal, ne peuvent devenir des procès d'intention permanents.

Le candidat que j'avais choisi de soutenir n'ayant pas tenu, en dernière minute, ses engagements à mon égard, je ne serai candidate sur aucune liste lors des prochaines municipales.

Mes valeurs, elles, demeurent intactes, au service des Bois-Guillumais et de l'intérêt général.

Marie GUGUIN

Chères Bois-Guillaumaises, Chers Bois-Guillumais,

Le mandat 2020/2026 se termine et je remercie toutes les personnes avec lesquelles j'ai pu échanger, habitants et élus.

Le bilan de la municipalité actuelle **est loin d'être positif**.

Il est temps de fermer cette page de l'histoire de la commune et de nous tourner vers l'avenir en prenant en compte les aspirations de la population.

La principale préoccupation de nos concitoyens porte sur la sécurité.

Bois-Guillaume est la commune la plus touchée de la métropole par les cambriolages et les incivilités. La police municipale **manque de moyens** et la vidéoprotection est **très insuffisante**.

La décision de **couper l'éclairage nocturne** dans nos rues ne fait qu'aggraver la situation.

Une autre préoccupation concerne l'urbanisme avec la volonté d'un urbanisme plus aéré et **l'arrêt de la construction de grands ensembles**. Il est également indispensable de mettre en place une réflexion sur la manière de développer le logement social et aussi une maîtrise des attributions de ces logements.

La politique actuelle en faveur des aînés et des jeunes est **très insuffisante** et il est indispensable de mettre en place une vraie implication des élus et des mesures innovantes en leur faveur.

Nous pourrions également parler du **besoin de dynamiser** les pôles culturel, sportif et économique.

Très chaleureusement

Frederic Abraham

Groupe « pour Bois-Guillaume »

Les rendez-vous de la Ville



MARS

DU 2 AU 8 MARS

Festival Jazz in Mars

Programmation « Off » du 2 au 4 mars : Conférences, spectacles...
Programmation « In » du 5 au 8 mars : Concerts à l'esp. G. le Conquérant
① Programme et billetterie p. 7



DU 6 AU 8 MARS • 10H À 19H

Exposition de peintures "Vive les Femmes"

par Nathalie Feron « Feron'Art » et de photographies par Béatrice Godon, Alexandre Lefort et Jamil
Chapelle du Carmel - Entrée libre



SAMEDI 7 MARS

9H30 À 12H

Formation à la taille des arbres fruitiers

Au Verger Conservatoire
① Gratuit - sur inscription, infos p.17



SAMEDI 14 MARS • 20H

Soirée "Autour des Femmes", lectures et pièce de théâtre

Organisée par l'Amicale Laïque de Bois Guillaume
① Participation libre, profits reversés au centre Becquerel de Rouen
Esp. G. le Conquérant



14 ET 15 MARS

Exposition de calligraphie chinoise

Par l'association Shen Tao
• Samedi : 14h30 - 19h
• Dimanche : 14h - 18h
Chapelle du Carmel - Entrée libre



15 ET 22 MARS • 8H À 18H

Élections municipales

① Plus d'infos p.4



MARDI 24 MARS • 20H30

Conférence : Balade musicale « 1000 ans d'Histoire de Rouen »

Organisée par la Maison Pour Tous, avec F. ADAM, historien, et A. LAURENT, musicien.
Esp. G. le Conquérant
① Tarif : 10€
Inscription : 06 21 68 64 59 ou par mail à mpt.bois.guillaume@gmail.com ou auprès de la MPT les mardis de 14h à 16h à l'esp. G. le conquérant



AVRIL

DU 20 AU 29 MARS

11H À 17H30

Exposition de peintures de Pierre

FORIEN « La vie, le ciel, la mer »

Chapelle du Carmel - Entrée libre
① Contact : 06 22 53 73 88



DIMANCHE 29 MARS • 16H

Concert de l'Orchestre à Plectres

En formation symphonique sous la direction d'Yves Tesniere et de Jean Pierre David
① Entrée gratuite avec réservation obligatoire au 06 84 43 51 35
Esp. G. le Conquérant



DU 31 MARS AU 2 AVRIL

Vente-Échange de printemps

de l'association des Familles
• Mardi : 16h - 20h
• Mercredi : 10h - 18h
• Jeudi : 9h - 12h
Esp. G. le Conquérant



DU 4 AU 12 AVRIL

14H À 18H

Exposition de photos « Regards »

De l'USCB Photo Regards
Vernissage le 3 avril à 18h30
Chapelle du Carmel - Entrée libre



DU 17 AU 23 AVRIL

Exposition « L'ART rime avec... »

Peintures, céramiques et pâtes de verre, par Hong Phuong Phan (HFiona), Nicole Deperrois Gouard, Yannic Godbille et Sylvie Clémentine
• Du lundi au vendredi de 14h à 18h
• Samedi et dimanche de 10h à 18h
Chapelle du Carmel - Entrée libre



MERCREDI 22 AVRIL • 10H

Spectacle jeunesse : Le petit chaperon rouge

De Joël Pommerat
Esp. G. le Conquérant
① Infos et billetterie p.9



VENDREDI 29 MAI

Repas des voisins

① Plus d'infos p.6



Évènements organisés par la Ville



Évènements associatifs

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

1^{er} tour : DIM. **15 mars**
2nd tour : DIM. **22 mars**

Vous serez absent ?

Pensez à la procuration :

www.maprocuration.gouv.fr 



+ d'infos :



BOIS
GUILLAUME 